

TOTAMQUE MACHINAM OB MEMORIAM FABREFECIT

Une étude pluridisciplinaire
du tombeau des comtes de Neuchâtel



TOTAMQUE MACHINAM OB MEMORIAM FABREFECIT

Une étude pluridisciplinaire du tombeau des comtes de Neuchâtel

La mise en pièces brutale de la statue dite du comte Louis en 1989, lors d'un acte de vandalisme particulièrement spectaculaire, n'a fait qu'établir de manière évidente ce que spécialistes et chercheurs signalaient depuis longtemps: l'urgence et la nécessité d'une restauration d'ensemble du cénotaphe, de sa sculpture et de son exceptionnelle polychromie. N'ayant plus fait depuis un demi-siècle l'objet de travaux conservatoires majeurs, le tombeau présentait en effet aux yeux avertis des signes de dégradation moins apparents peut-être que les fractures ouvertes du comte Louis, mais tout aussi réels, probablement même plus inquiétants.

L'année suivante, convaincue du bien-fondé d'une telle intervention, la Direction de l'urbanisme de la ville de Neuchâtel fait appel à une équipe de spécialistes pour mettre sur pied un programme d'étude destiné à analyser la constitution historique du cénotaphe, à diagnostiquer de manière précise la nature et la cause de sa dégradation, enfin à détailler les travaux de consolidation indispensables à sa conservation. Deux préoccupations dominent les préparatifs: la pluridisciplinarité de la recherche tout d'abord, indispensable qualité dans la conception contemporaine de la restauration, tant les tenants et les aboutissants en ce domaine sont devenus spécialisés et parfois fractionnés; le caractère global de l'étude ensuite, qui ne peut plus aujourd'hui se limiter aux seuls secteurs endommagés du monument, fussent-ils apparemment les plus symptomatiques. Non seulement la connaissance des éléments bien conservés est-elle aussi nécessaire à la compréhension des dégradations que l'étude des parties dégradées elles-mêmes, mais surtout il n'est pas sûr que ce qui vaut en un point du cénotaphe soit forcément valable en un autre endroit: il est des extrapolations précipitées qui tombent à faux et peuvent compromettre ainsi l'avenir du monument.

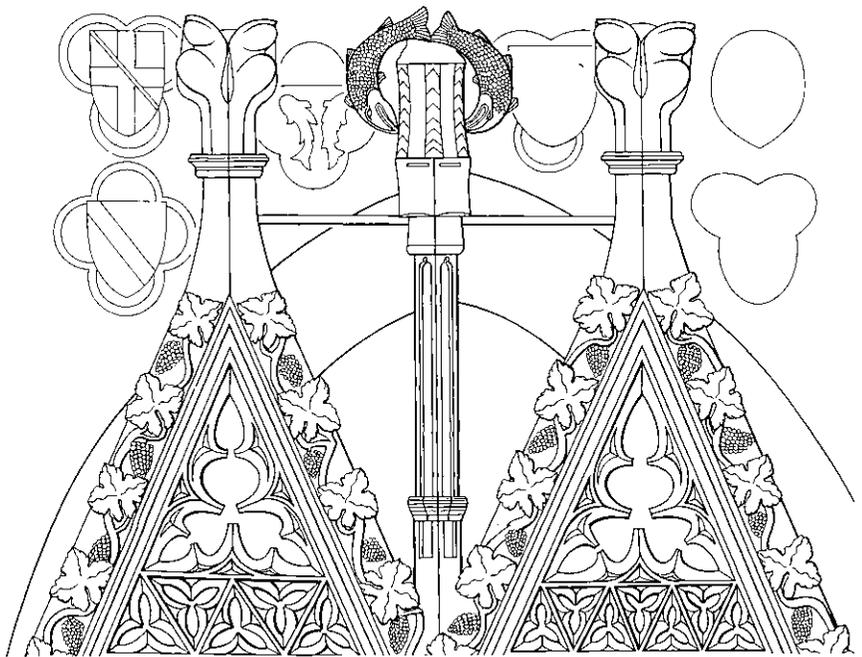
Sur la base d'un programme détaillé d'investigation, un crédit d'étude de 620 000 francs est donc voté par le Conseil général de la ville de Neuchâtel en août 1993, permettant dès 1996, après obtention des garanties cantonales et fédérales de subventionnement, la mise en route des

recherches actuellement en cours et la réalisation d'une première campagne de consolidation d'urgence.

Ainsi, depuis une année et demie, paléographes et chimistes, géologues et restaurateurs, historiens et archéologues coordonnent-ils leurs observations, questionnant le monument dans toute sa dimension historique et technique. Des constatations de grande valeur ont pu être faites qui enrichissent la connaissance du cénotaphe et parfois même la renouvellent. Qu'elles soient considérées ici comme une contribution à l'héritage laissé par Louis-Edouard Roulet qui, après avoir concrètement accompagné les recherches dans leurs débuts, continue par-delà sa disparition à en inspirer aujourd'hui le déroulement.

Les textes qui composent cet hommage illustrent la palette des thèmes explorés: elle va de l'histoire de l'art à l'histoire des pratiques funéraires en passant par l'étude des restaurations passées, l'archéologie monumentale et l'observation matérielle des étapes de confection du cénotaphe. Toutes ces études se cristalliseront en un projet commun de restauration, concret et synthétique, attentif à l'exceptionnelle qualité de cet ensemble sculptural, un projet parfaitement étayé dans sa motivation et dans sa déontologie.

Fabien COQUILLAT, Christophe AMSLER



De la tombe individuelle au monument familial: la politique funéraire des comtes de Neuchâtel

Notre étude ne vise pas à identifier les statues du monument funéraire de la collégiale de Neuchâtel, ni à retracer l'histoire de sa construction¹. Nous souhaitons plutôt analyser les élections de sépultures telles qu'elles apparaissent dans les testaments, édités pour la plupart par Georges-Auguste Matile dans ses *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*. L'absence de description du monument dans les sources, avant 1500, que ce soit dans les «Annales du Chapitre»² ou dans le Missel de la collégiale³ – même si nous ne sommes pas à l'abri d'une découverte fortuite –, nous amène à nous intéresser aux élections de sépultures, et accessoirement aux comptes, pour essayer de replacer le monument dans la politique funéraire de la famille comtale⁴. Nous verrons que son érection par Louis I^{er}, en 1372 (si l'on en croit l'inscription monumentale), n'est pas le fruit du hasard, mais qu'elle découle d'un lent processus engagé vers la seconde moitié du XIII^e siècle.

Les origines de la famille de Neuchâtel sont peu documentées et mal connues⁵, si bien que nous ne savons rien des sépultures des premiers membres de la lignée. Les premières traces de politique funéraire ne consistent qu'en donations «pour le salut de l'âme», sans qu'il soit question de sépulture. Ces mentions, attestées dès la seconde moitié du XII^e siècle, n'ont pas de rapport avec la collégiale, mais avec d'autres institutions religieuses plus anciennes avec lesquelles les Neuchâtel avaient des relations (Hauterive/FR, Fontaine-André, Bellelay, Frienisberg...)⁶. On ne sait rien des lieux de sépulture, mis à part Saint-Jean-de-Cerlier (Erlach), nécropole familiale de la branche des Neuchâtel-Nidau dans la seconde moitié du XIII^e siècle⁷ et, peut-être, de la famille au XII^e siècle.

La collégiale romane et le chapitre sont une création des comtes et témoignent, avec le château, de «la conscience d'une tradition régaliennne»⁸ (fig. 1). D'ailleurs, les documents montrent bien les liens étroits tissés entre la famille et ces institutions, comme par exemple cet acte de 1209, dans lequel est attestée, pour la première fois (à notre connaissance), une donation «pour le salut de l'âme» mettant en relation la collégiale, ses fondateurs et leurs enfants⁹. Il faut toutefois attendre le dernier quart du XIII^e siècle pour trouver la première tombe attestée d'un comte, en l'occurrence Amédée (†1286-1287) et sa femme Jordane de La Sarraz¹⁰. Cette attestation provient du testament de leur fils Rollin (†1342-1343), dans lequel il demande à être enterré «en l'eglise de Nostre Dame de

Nuefschastel, entre la tombe ou giesent mes pere et ma mere et le usselet [petite porte] dever la cloistre»¹¹, sans donner de description d'un quelconque monument. Notons que les tombes se trouvent déjà en un lieu privilégié, près de la porte du cloître, là où passent les chanoines.

La tombe de Jeanne de Montfaucon est attestée par le premier testament (1354) de son mari Louis I^{er}, qui demande à être enseveli «*en l'iglese de Nostre Dame de Nuefschastel en la tombe de ma chiere feme dame Jehanne de Montfaucon czai en arrier*»¹², *cui Dieux absolie*»¹³, sans donner d'élément qui pourrait nous renseigner sur l'emplacement exact de cette tombe. La précision géographique du lieu de sépulture se fait en fonction d'une tombe antérieure et non pas d'un monument mentionné comme tel; de plus, un parent précis est nommé, sans que l'on ne sente encore une forte conscience lignagère: on fait référence à ses parents, à sa femme, à sa mère (voir ci-après), mais pas à ses ancêtres. Le cas est semblable pour Catherine de Neuchâtel (la deuxième femme de Louis I^{er}) dont la sépulture se trouvait devant le grand autel (le lieu le plus sacré de l'église), comme l'atteste le testament (1368) de son fils Louis II, qui veut être enterré sur sa tombe¹⁴.

Dans son ultime testament (1373), Louis I^{er} est le premier à simplement demander à être enterré avec ses ancêtres¹⁵, sans faire de référence à un membre précis de la famille, pas plus qu'à une tombe ou monument quelconque d'ailleurs. Un tel manque de précision n'est sans doute pas le fruit du hasard et ne devait pas poser de problème pour les exécuteurs testamentaires, puisque cela devait sans doute faire référence au monument, dont la construction a commencé du vivant de Louis, si l'on en croit de rares et laconiques extraits de comptes des années 1361, 1370-1373¹⁶.

L'élection de sépulture d'Isabelle, du moins telle qu'elle apparaît dans son testament de 1394, ressemble à celle de son père Louis I^{er}, puisqu'elle demande aussi à être enterrée avec ses ancêtres¹⁷.

Ainsi, dès la seconde moitié du XIII^e siècle en tout cas, la branche aînée des Neuchâtel a élu sépulture dans une seule église¹⁸, plus précisément dans un espace restreint de leur collégiale, entre la porte du cloître et le grand autel – le déplacement des sépultures se fait chronologiquement, du moins sacré vers le plus sacré – espace au milieu duquel se dressera le monument familial. On distingue d'abord quatre tombes (dont la taille des caveaux correspond peut-être à celle du caveau mis à jour au pied du monument)¹⁹, abritant chacune une ou deux personnes, puis peut-être le regroupement dans un même tombeau monumental à la mémoire²⁰ et à la gloire de la lignée. Dans l'état actuel des fouilles, il est impossible de dire si un grand caveau a été creusé, afin de réunir les corps dispersés dans

les autres tombes. Cette étape n'est toutefois pas indispensable: on a très bien pu laisser les anciens caveaux individuels tels quels et ériger le monument sans envisager d'exhumation. De telles exhumations ont eu lieu, par exemple, à Hautecombe, nécropole dynastique des comtes de Savoie. Ceux-ci avaient leur sépulture dans le cloître de l'abbaye cistercienne depuis la seconde moitié du XII^e siècle. En 1342, Aymon fit transférer les ossements de ses ancêtres dans le caveau de la nouvelle chapelle des princes qu'il avait fait construire à gauche du maître-autel²¹.

Les Neuchâtel auraient pu se contenter d'une chapelle funéraire privée à l'intérieur de la collégiale, à l'exemple des seigneurs de Cossonay²² ou de Chalon²³. En n'agissant pas de la sorte, mais en s'installant tout près du grand autel, les comtes font, en quelque sorte, de toute l'église leur nécropole. Loin de faire preuve de discrétion, ils édifient leur monument dans l'endroit le plus sacré et le plus visible de l'édifice, là où tous les regards se portaient, conférant par là au monument tout sa symbolique liée, entre autres, au besoin d'afficher et de concrétiser la puissance de la famille et la force de son pouvoir.

Mis à part des raisons purement patrimoniales, le choix de la collégiale comme nécropole familiale se comprend aussi par la volonté de l'homme médiéval à être enterré près des reliques d'un martyr («ad sanctos»)²⁴, ici, en l'occurrence, auprès de Guillaume, saint local mort en 1231, qui conféra une notoriété supplémentaire à l'église des comtes et à leurs sépultures²⁵.

A la mort de la dernière représentante de la branche aînée, le comté passe aux seigneurs de Fribourg (-en-Brigau) puis de Hochberg. Si l'on en croit des dépenses relatives à la sépulture de Conrad de Fribourg, en 1424-1425²⁶, ainsi que les testaments de Jean de Fribourg (1457) et de Rodolphe de Hochberg (1465)²⁷, ceux-ci manifestèrent leur volonté d'être enterrés dans la collégiale – *devant le grant aultel (?) de soubz la grant pierre qui est au plus pres de ma sepulture*²⁸, précise Jean de Fribourg – sans doute désireux de marquer par là la continuité entre les lignages, celui des Neuchâtel et les leurs.

Le monument trouverait alors une fonction d'unité lignagère, authentique dans le projet du comte Louis, puis factice dans les ajouts du XV^e siècle. Il matérialiserait en quelque sorte dans la pierre le regroupement des sépultures que relèvent déjà les dispositions testamentaires.

Cette fonction d'unité dynastique trouve son modèle par excellence dans la nécropole royale de Saint-Denis, plus particulièrement dans l'œuvre de saint Louis, qui fit réaménager, dans les années 1260, les tombeaux de la basilique et exécuter seize gisants royaux dans le chœur, pour

montrer que lui et ses ancêtres (Carolingiens et Capétiens) ne formaient qu'une seule et même dynastie²⁹.

Les différents exemples mentionnés ci-dessus, même s'ils mettent en exergue quelques particularités, montrent bien que le monument de Neuchâtel s'inscrit dans un « phénomène de mode » que l'on ne peut pas négliger, et que la politique funéraire des comtes de Neuchâtel, spécialement ce besoin de se regrouper après leur décès dans la famille de l'au-delà, n'est pas unique dans l'histoire de la mort de la fin du Moyen Âge. La spécificité du monument réside essentiellement dans le grand nombre de statues qui le compose, dans leur disposition³⁰ et dans sa continuité (si l'on pense aux ajouts du XV^e siècle) au-delà du projet initial.

Jean-Luc ROUILLER

NOTES

¹ Ces aspects ont largement été abordés dans les études antérieures et sont repris par d'autres contributions à ces mélanges. Voir, entre autres, Arthur PIAGET, « Le cénotaphe de la collégiale », dans *Musée neuchâtelois*, 25 (1938), pp. 3-19, 49-67; Jean COURVOISIER, « Le cénotaphe des comtes de Neuchâtel », dans *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. 1, *La ville de Neuchâtel*, Bâle, 1955, pp. 109-114; Louis-Edouard ROULET, « La raison d'être du monument des comtes de Neuchâtel en Suisse », dans *Procès verbaux et mémoires / Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 188 (1988/1989), pp. 445-462.

² Georges-Auguste MATILE (publié par), « Annales du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel », dans *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. 3, Neuchâtel, 1845, pp. 47-165.

³ BPU, MS 4820. Albert BRUCKNER, « Aufzeichnungen zur älteren Geschichte Neuenburgs », dans *Festschrift Hans Foerster zum 75. Geburtstag*, Fribourg, 1964, pp. 146-162 (Freiburger Geschichtsblätter, 52).

⁴ Nous ne nous arrêtons pas ici sur les problèmes que posent les mentions du monument telles qu'elles apparaissent dans le « Recueil d'un chanoine anonyme... » (AEN, Rec. div. 237, « Chapitre de Neuchâtel »). Voir à cet effet Louis-Edouard ROULET, « Les références en langue latine du monument des comtes de Neuchâtel », dans *Nomen latinum: mélanges de langue, de littérature et de civilisation latines offerts au professeur André Schneider à l'occasion de son départ à la retraite*, Neuchâtel, 1997, pp. 317-325.

⁵ Pour l'histoire des origines de la famille, v. Jean-Daniel MOREROD, « La zone d'influence d'Ulrich II dans l'arc jurassien et la genèse du comté de Neuchâtel », avec bibliographie, à paraître en 1998, dans la *Revue historique neuchâteloise*; Maurice de TRIBOLET, « La fondation du prieuré de Corcelles et les origines de la Maison de Neuchâtel (1092) », dans *Publication du Centre européen d'études burgondo-médianes*, 17, Bâle, 1976, pp. 33-41. Nous tenons à remercier ces deux auteurs pour leurs suggestions et remarques constructives.

⁶ Voir Ernst TREMP, *Liber donationum Altaeripae*, Lausanne, 1984, N° 10, p. 89 (MDR, III/15). MATILE, *Monuments*, t. I, doc. XXIX, pp. 21-22. *Idem*, doc. XXXVIII, pp. 30-31. *Idem*, doc. L, p. 40.

⁷ *Fontes Rerum Bernensium*, t. 2, Berne, 1877, doc. 671 (août 1269), pp. 729-730.

⁸ Maurice de TRIBOLET, « Saint Guillaume (milieu XII^e siècle-1231) », dans *Biographies neuchâteloises*, t. 1, *De saint Guillaume à la fin des Lumières*, Hauterive, 1996, p. 251.

⁹ MATILE, *Monuments*, t. I, doc. LVI, p. 45.

¹⁰ Notons qu'au moins deux chanoines de la famille ont été enterrés dans la collégiale (vers 1287 et 1308), sans qu'il ne soit fait référence à un autre membre de la lignée pour l'élection de la sépulture (Arthur PIAGET, « Saint-Guillaume patron de Neuchâtel », dans *Pages d'histoire neuchâteloise*, Neuchâtel, 1935, p. 29; MATILE, *Monuments*, t. I, doc. CCCCXVIII, pp. 295-296).

¹¹ AEN, M 5, N° 26; MATILE, *Monuments*, t. I, doc. CCCCXIX, p. 455: testament du 5 mars 1337/38. Précisons que « mes » est bien le cas sujet singulier équivalant au « mon » moderne.

¹² Feue, jadis, précédemment (*Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. II, Neuchâtel, 1934, p. 15b). Nous remercions Wulf Müller du GPSR pour ce renseignement.

¹³ AEN, I 5, N° 1; MATILE, *Monuments*, t. I, doc. DLIII, p. 690.

¹⁴ *Sepuluram meam eligo in ecclesia Novi Castri, ante magnum altare, super tumulum quondam bone memorie domine Katherine de Novo Castro in Burgundia, matris mee [...]*: MATILE, *Monuments*, t. II, doc. DCCCXIV, p. 1156.

¹⁵ *Mon corps comande sevelir en l'eglise de Nostre Dame de Noufchastel avec mes predecessours*: AEN, E, N° 10; MATILE, *Monuments*, t. II, doc. DCCII, p. 961, que nous corrigeons.

¹⁶ Précisons que l'on ne parle que de « tabernacle » (1361) ou de « sepulture monseigneur », sans que l'on sache exactement à quoi cela fait référence, sans doute au monument puisque l'on utilise de l'« oyle pour la sepulture »: édité par Jean GRELLET, « Le cénotaphe des comtes de Neuchâtel », dans *Archives héraldiques suisses*, XXXI, 1917, N° 3/4, pp. 120-121.

¹⁷ *Et elegimus nostram sepuluram in ecclesia collegiata beate Marie de Novocastro in sepultura videlicet nostrorum predecessorum*: AEN, I 5, N° 10, g; MATILE, *Monuments*, t. II, doc. DCCXCI, p. 1123. Notons tout de même qu'une copie, qui ne comporte pas la date du testament, parle d'une sépulture dans la tombe de son père: *Item, nous ordonnons la sepulture de nostre corps en l'eglise de Neufchastel, c'est assavoir en la tombe de nostre tres chier seigneur et pere cuy Dieu pardoint* (AEN, A 4, N° 7, h).

¹⁸ Contrairement aux seigneurs de Grandson-La Sarraz qui eurent trois lieux de sépulture: l'abbaye de Romainmôtier dans le deuxième quart du XII^e siècle, l'abbaye du lac de Joux dès la première moitié du XIII^e siècle et la chapelle Saint-Antoine à La Sarraz dès 1430. Voir Claire MARTINET, *L'abbaye pré-moñtrée du Lac de Joux des origines au XIV^e siècle*, avec une étude de Jean-Luc ROULLER, *Les sépultures des seigneurs de La Sarraz*, Lausanne, 1994, pp. 201-299 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, N° 12).

¹⁹ Voir ci-après la contribution de Jacques Bujard.

²⁰ Pour une réflexion sur la tombe comme lieu de mémoire, voir Georges DUBY, « Le lignage », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. II, *La Nation*, vol. 1, Paris, 1986, pp. 46-51. La politique funéraire des seigneurs de Colombier (-sur-Morges) illustre bien, par exemple, ce souci d'assurer la pérennité de la mémoire lignagère: eux qui, après avoir fait, dès le milieu du XIV^e siècle, de l'abbaye de Montheron le lieu de leur sépulture familiale, remplacèrent, vers 1500, leurs pierres tombales et réorganisèrent leur liturgie funéraire; de plus, un moine rédigea un mémoire sur leur famille, sorte de « récit généalogique ». V. Jean-Luc ROULLER, « Les traditions funéraires des seigneurs de Colombier à l'abbaye de Montheron », dans *Mémoire vive, pages d'histoire lausannoise*, 4 (1995), pp. 51-58.

²¹ Nadia POLLINI, *La mort du prince: rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343-1451)*, Lausanne, 1994, pp. 6-9 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, N° 9).

²² Ils avaient fait de la chapelle de la Vierge, dans l'église du lieu, leur chapelle funéraire, sans doute dès 1332/33 avec Louis I^{er} (Archivio dello Stato di Torino, Inv. 137, mazzo 5, Cossonay 4, pièce 18; ACV, C XV 4/26. Louis de CHARRIÈRE, *Recherches sur les dynastes de Cossonay...*, Lausanne, 1865, pièces XLII, p. 314 et L, p. 340).

²³ Bienfaiteurs et protecteurs de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, ils firent ériger dans les premières années du XIV^e siècle, une chapelle funéraire à droite du chœur. En moins d'un siècle, de 1310 à 1400, onze princes ou princesses furent ensevelis dans cette chapelle familiale, qui abritait un monument funéraire composé de six statues couchées, avec leurs armoiries (Chanoine SUCHET et Jules GAUTHIER, « L'abbaye de Mont-Sainte-Marie et ses monuments », dans *Procès verbaux et mémoires / Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 1883, pp. 230-266).

²⁴ Sur ce point et plus généralement sur les sépultures dans les églises, voir Philippe ARIÈS, *L'homme devant la mort*, Paris, 1977, chap. « Ad sanctos; apud ecclesiam », pp. 37-96 (Point Histoire).

²⁵ Maurice de TRIBOLET, « Saint Guillaume » (voir ci-dessus, note 8).

²⁶ On parle à nouveau de « la sépulture de monseigneur »: édité par Arthur PIAGET, « Le cénotaphe de la collégiale », dans *Musée neuchâtelois*, 1938, p. 57.

²⁷ Le testament de Rodolphe (AEN, I 5, N° 6, q) est perdu. Nous en connaissons le contenu uniquement par une notice de l'*Inventaire raisonné des Archives* (vol. V) de Jean-François Chambrier, par laquelle on apprend que, « si cela se peut dans son éloignement, il ordonne qu'on l'ensevelisse dans l'église collégiale de Neuchâtel » (édité par MATILE, « Annales du chapitre », p. 92 - v. ci-dessus note 2).

²⁸ AEN, O 6, N° 25. Nous corrigeons l'extrait édité dans Alice SCHALLER-AESCHLIMANN, *Das Kenotaph der Grafen von Neuenburg*, Basel, 1974, p. 103.

²⁹ Alain ERLANDE-BRANDENBURG, *Le roi est mort: étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Genève, 1975. Colette BEAUNE, « Les sanctuaires royaux: de Saint-Denis à Saint-Michel et Saint-Léonard », dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. II, *La Nation*, vol. 1, Paris, 1986, pp. 63-65. Jacques LE GOFF, Saint Louis, Paris, 1996, pp. 273-289.

³⁰ Voir ci-après la contribution de Nicolas Schätti.



Fig. 1. La collégiale de Neuchâtel, lieu de sépulture des comtes de Neuchâtel dès la seconde moitié du XIII^e siècle au moins (photographie Fibbi-Aeppli, Grandson).

Premières découvertes archéologiques à la collégiale

« Dans les parties de l'église fouillées pour l'établissement du calorifère, on a trouvé une quantité d'ossements humains, enfermés dans des cercueils dont le bois était complètement consumé; on n'a pas trouvé d'objets dignes de remarques, si ce n'est quelques monnaies, des boucles de souliers ou de ceintures, des grains de chapelets, des restes de vêtements, etc. »

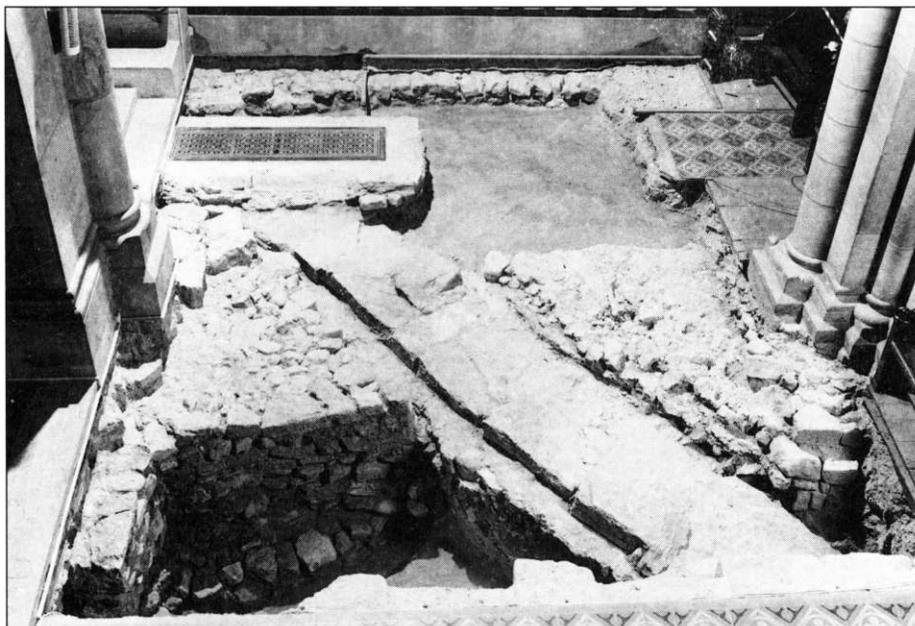


Fig. 2. Vue générale des fondations dégagées en mai 1996 dans la collégiale, à l'emplacement du nouvel orgue. Les larges fondations d'un premier état roman sont visibles à gauche. Les fondations de droite appartiennent aux arcades gothiques de la nef, tandis qu'un canal de chauffage de 1868 traverse la fouille en diagonale (SPMS, Neuchâtel, photographie Hubert Frydig, Colombier).

Un grand nombre de crânes étaient fort bien conservés, parfois avec toutes leurs dents, et l'on a retiré la partie antérieure de la chevelure d'une femme, tressée en nattes semblables à celles de plusieurs des statues du monument des comtes de Neuchâtel (...). Dans la dernière travée avant le dôme, on a constaté un ancien mur n'ayant qu'une faible épaisseur (environ deux pieds) et qui n'a aucun rapport avec les fondations de l'église; ce sont peut-être les restes de la

chapelle qui devait exister avant la construction de la collégiale, et que M. Matile place sur le lieu où est aujourd'hui la collégiale.» Depuis la publication de ce rapport en 1868 dans *Le véritable messager boîteux de Neuchâtel*, et à l'exception d'un sondage pratiqué par le professeur Louis-Edouard Roulet en 1977, le sous-sol de la collégiale de Neuchâtel n'avait plus été ausculté jusqu'au printemps 1996. A ce moment, deux interventions restreintes ont eu lieu. La première, nécessitée par la construction du nouvel orgue, a été limitée à l'une des travées du collatéral sud; elle a déjà révélé quelques éléments importants pour l'histoire de l'édifice, notamment des fondations d'époque romane attestant qu'un plan différent de celui réalisé avait été un temps envisagé par les constructeurs (fig. 2). En outre, plusieurs moellons de pierre jaune réemployés dans ces fondations proviennent de la démolition d'un édifice antérieur, qui pourrait bien avoir été déjà une église.

Le caveau funéraire

Au début de l'étude du cénotaphe, la construction de l'échafaudage devant le monument a été précédée d'une deuxième intervention archéologique. Elle a permis d'observer que le sous-sol avait été très largement bouleversé dans cette zone, vraisemblablement à la fin du XVIII^e siècle, lorsque Jean-François de Chambrier avait pratiqué des fouilles afin de retrouver un tombeau en relation avec le cénotaphe (voir l'article de Cl. Piguet). Ces fouilles, qui s'étaient révélées vaines, ont épargné les restes d'un caveau funéraire aménagé devant le pilier séparant les deux arcades romanes au nord de l'avant-chœur (fig. 3 et 4). La chambre souterraine, comblée de gravats et qui n'a pas encore été dégagée, avait une longueur de 2,10 m pour une largeur d'environ 1 m; elle n'était pas voûtée, mais était au Moyen Age recouverte d'une dalle ou d'un monument, comme l'indique le sommet parfaitement horizontal de ses murs. Le caveau est antérieur à 1372, puisqu'il sert de fondation au pied des statues cantonnantes de droite. Il s'agit très vraisemblablement de l'un ou l'autre des tombeaux des membres de la famille de Neuchâtel situés à proximité du grand autel par différents documents (voir l'article de J.-L. Rouiller). Le plus ancien d'entre eux est le testament de Rodolphe IV, rédigé en mars 1338, qui stipule le désir de celui-ci d'être enterré «*entre la tombe ou gisent mes pere et ma mere et le usselet dever la cloistre*», soit la petite porte ouvrant sur le cloître à proximité immédiate du cénotaphe.

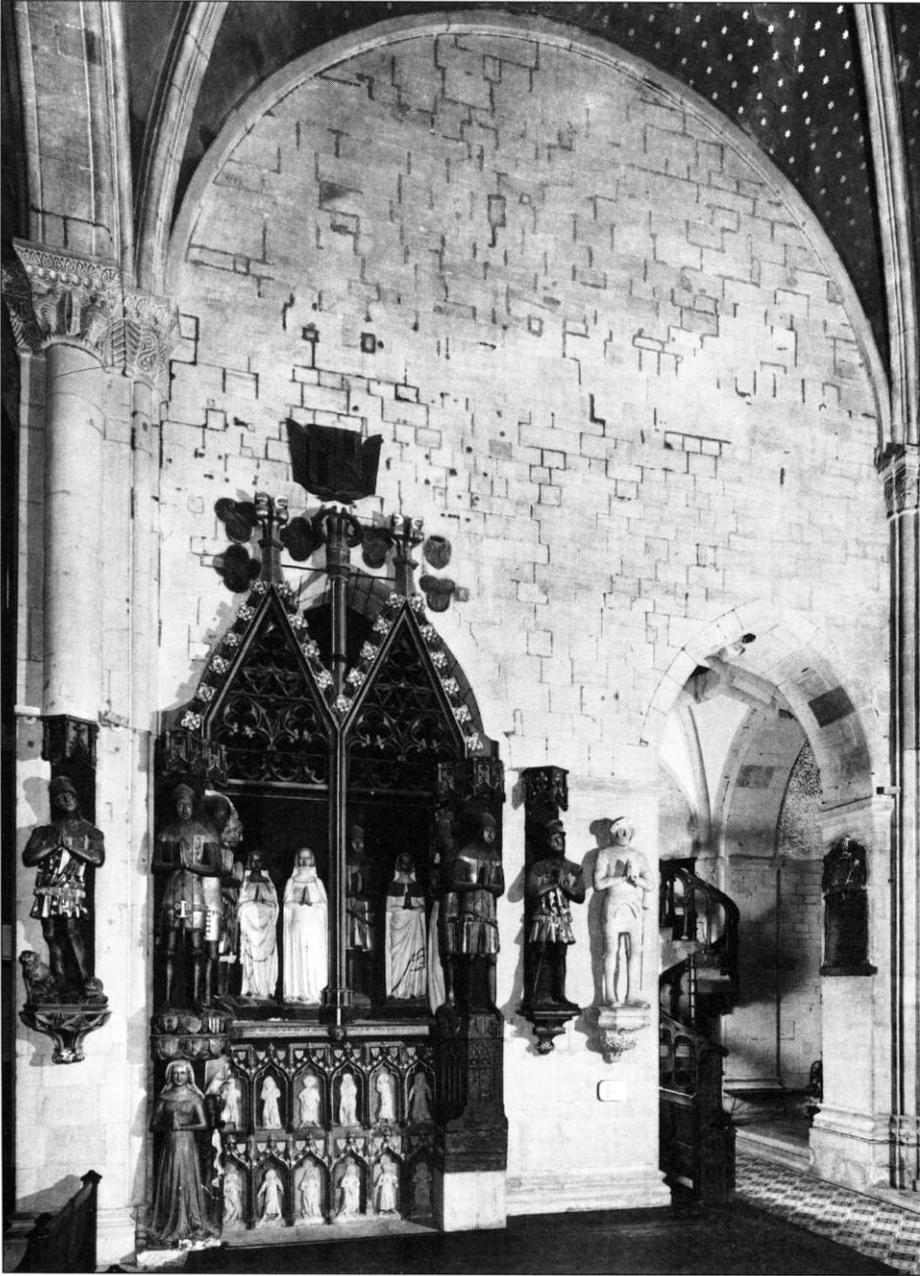


Fig. 3. Le caveau funéraire a été découvert devant le pilier séparant les deux arcades romanes; l'arcade de gauche est vraisemblablement restée libre jusqu'à la construction du cénotaphe (Service de l'urbanisme, Neuchâtel, photographie Fibbi-Aeppli, Grandson).

La découverte de ce caveau, en étroite liaison avec le monument, confirme la fonction funéraire de ce dernier et l'on peut se demander si l'un des gisants ou l'un des reliefs réutilisés en 1372 pourrait l'avoir auparavant surmonté. Seul un dégagement de l'ensemble du sous-sol de l'église permettrait de retrouver les emplacements primitifs de ces éléments et de nous renseigner en outre sur les origines de l'église, voire même de la ville.

Jacques BUJARD



Fig. 4. Les murs partiellement dégagés du caveau funéraire devant le pilier roman (photographie SPMS).

Le tombeau du comte Louis: un monument singulier?

Le tombeau, érigé en 1372 pour le comte Louis de Neuchâtel dans l'église collégiale fondée deux siècles auparavant par ses prédécesseurs, est certainement l'œuvre d'art médiévale la plus prestigieuse que conserve le canton. Son intérêt historique et artistique est reconnu depuis longtemps. En 1876, le fondateur de l'histoire de l'art en Suisse, Johann Rudolph Rahn, le considérait déjà comme le plus remarquable monument funéraire de Suisse, tant par son ampleur que par ses qualités esthétiques.

Le tombeau de Neuchâtel n'est cependant pas une œuvre isolée en Suisse romande. Au moins trois monuments funéraires élevés peu après son achèvement sont encore conservés dans la région proche. Deux trouvent place dans le chœur de l'église priorale de Romainmôtier. L'un, celui de l'évêque de Rodez, Henri de Sévery, est daté de 1387 et ne subsiste que partiellement; l'autre, sculpté pour le successeur de Sévery à la tête du prieuré, Jean de Seyssel, remonte à 1395 environ. Le troisième, certainement le plus proche du point de vue typologique du tombeau neuchâtelois, fut édifié dans le dernier tiers du XIV^e siècle dans la chapelle Saint-Antoine à La Sarraz (fig. 5). Par ailleurs, d'autres monuments, plus anciens comme le tombeau d'Othon de Grandson à la cathédrale de Lausanne ou, au contraire, plus récents comme celui de l'évêque André de Gualdo à Sion, nous renseignent sur l'extrême diversité des formes adoptées par les sculpteurs à la fin du Moyen Age dans notre région.

Dans ce contexte artistique fort riche, le monument funéraire de Neuchâtel prend une place à part et se révèle être un ensemble d'une rare complexité. Il ne s'agit pas d'un cénotaphe à proprement parler (monument commémoratif), mais bien d'un tombeau, signalant l'existence d'une ou de plusieurs tombes creusées à proximité, comme l'attestent une inscription, les sources historiques ainsi qu'un récent sondage archéologique. Le sarcophage du tombeau prend place sous la première des deux grandes arcades ouvertes entre le chœur et son collatéral nord (fig. 6). Le fond de celle-ci est clos par un mur couronné d'une corniche festonnée et prolongé jusqu'au sommet par un panneau de bois (modernes). Du côté du chœur, la baie est fermée par un ouvrage ajouré et constitué de deux arcs en mitre jumelés à remplage. Latéralement, il repose sur les dais qui coiffent deux paires de statues cantonnantes portées par des cariatides (à gauche) ou un piédestal (à droite). Au centre, les arcs retombent sur un pilier érigé directement sur la plate-forme du sarcophage orné de deux registres

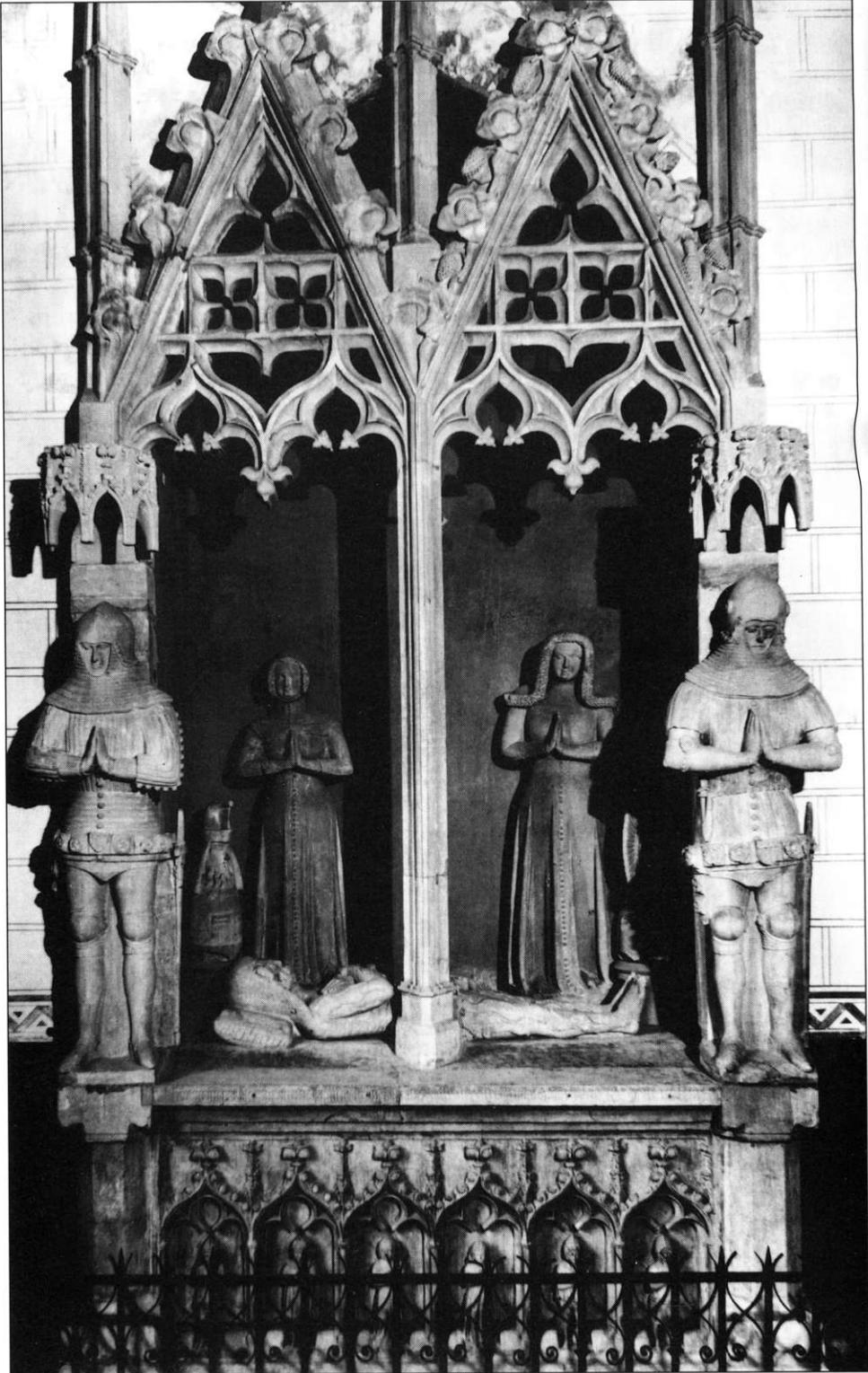


Fig. 5. La Sarraz, chapelle Saint-Antoine, tombeau (Musée d'art et d'histoire, ville de Genève).



Fig. 6. Le cénotaphe avant 1989 (photographie Jean-Marc Breguet).

superposés de pleurants sculptés en bas-relief. Aucune figure n'est couchée sur celle-ci. En revanche, deux gisants, accompagnés des membres de la famille, se dressent contre les parois; trois figures de chevalier ont, en outre, été placées de part et d'autre du monument. Une inscription donne la date d'exécution du monument et celle de la mort de son commanditaire en 1373. Enfin, de nombreux écus armoriés et symboles héraldiques évoquent la famille comtale et ses alliances.

Jusqu'à aujourd'hui les questions posées par cet ensemble sculpté n'ont jamais pu être résolues de manière satisfaisante et les interprétations successives n'ont abouti qu'à des résultats provisoires, parfois même contradictoires. Les analyses matérielles comme les études historiques et archéologiques menées actuellement à la collégiale, les plus approfondies depuis les travaux de Charles-Louis-Frédéric Marthe en 1837-1840, devraient définir de manière précise les principales caractéristiques de cet ensemble.

Parmi les œuvres que nous avons citées, le tombeau de Neuchâtel est le seul qui ait conservé une part importante de ses couleurs d'origine, certes largement surpeintes par les restaurateurs du siècle passé. Dans les publications qu'il a pu faire à ce propos, Louis-Edouard Roulet a montré tout le profit que pouvait retirer l'historien d'une étude renouvelée de la polychromie. A partir de l'analyse des nombreux écus armoriés, souvent mal compris, il a ainsi proposé une interprétation des significations politiques et familiales qui ont, selon lui, motivé la création d'un tel ensemble.

Le tombeau se singularise également par une typologie originale. Dans le cas des autres monuments funéraires, à l'exception notable de celui de La Sarraz qui dérive sans doute du modèle neuchâtelois, les gisants ne sont que rarement accompagnés de grandes statues en ronde bosse représentant les membres de la famille du défunt. Les études actuellement en cours apportent des éléments décisifs à propos de cette disposition qui doivent encore être précisés. Il semble bien que cette composition soit ancienne et ne remonte pas à d'hypothétiques transformations entreprises postérieurement à la Réforme, comme on l'a parfois supposé. Par ailleurs, il est confirmé que les artistes ayant exécuté l'ensemble ont intégré plusieurs pièces, tels les deux gisants dressés, qui appartenaient à un ou plusieurs tombeaux préexistants.

Contrairement à Neuchâtel, les tombeaux régionaux se situent généralement dans la tradition française. Ainsi, à Romainmôtier, le monument funéraire d'Henri de Sévery, situé lui aussi entre la chapelle familiale et le sanctuaire sous une arcade ornée d'une structure architecturale ajourée, se caractérise par une statuaire beaucoup plus modeste, dont la thématique est exclusivement religieuse. On retrouve, en revanche, des figures

monumentales du Christ et des saints, érigées vers 1430 au-dessus du tombeau de l'évêque de Sion, André de Gualdo. L'agencement de ce monument cependant se distingue nettement de l'exemple neuchâtelois et prend modèle sur les tombeaux pariétaux de l'Italie du Nord.

Par sa typologie, l'ensemble neuchâtelois évoque plutôt un groupe d'œuvres particulières, apparues peu avant le milieu du XIV^e siècle et répandues dans les régions alémaniques – le nord de la Suisse, l'Alsace et la Souabe. Il s'agit de représentations monumentales du Saint-Sépulcre dans lesquels le Christ gisant, couché dans un tombeau à baldaquin ou dans un enfeu clôturé, est entouré des saintes femmes ainsi que, souvent, de la Vierge. Les figures sont généralement de grandeur nature, comme à Neuchâtel. Le modèle aurait pu être transmis par l'artiste qui fut chargé de l'exécution de l'œuvre, Claus le peintre, dont on sait qu'il était originaire de Bâle. Il travaillait déjà à Neuchâtel en 1370 et était encore mis à contribution en 1373. Il est donc probable qu'il s'est établi quelque temps dans la ville au service des comtes.

Le rapprochement entre le tombeau de Neuchâtel et les saints-sépulcres monumentaux pose entre autres questions celle, encore non résolue, de l'existence à Neuchâtel d'un gisant qui aurait été couché sur la plateforme. Il est, en effet, attesté par un témoignage du début du XVI^e siècle, qui n'est malheureusement pas entièrement fiable. D'ailleurs, une telle figure est présente dans presque tous les tombeaux. Si elle est désormais absente sur le sarcophage de Jean de Seyssel à Romainmôtier, elle existe à La Sarraz, où elle a pris la forme du transi. De plus, un gisant devait répondre aux nécessités funéraires du commanditaire, même si l'inscription posthume de 1373 n'est pas explicite à son propos.

Pour Louis-Edouard Roulet, le monument funéraire de Neuchâtel représentait « *le témoignage ... de l'harmonie familiale retrouvée, des passions humaines apaisées et surtout de la succession dynastique reconnue* ». La représentation des membres de la famille du comte Louis en priants autour du tombeau peuvent donc aussi être comprise comme une allusion à la mort et à l'ensevelissement du Christ, dont l'imitation était le devoir de tout homme à la fin du Moyen Age et l'aboutissement d'une vie chrétienne accomplie.

Sylvie ABALLÉA
Nicolas SCHÄTTI

Orientation bibliographique

- COURVOISIER, Jean, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t. I, *La ville de Neuchâtel*, Bâle, 1955, pp. 109-114.
- LOMBARD, Alfred, *L'église collégiale de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1961, pp. 69-81.
- RAHN, Johann Rudolph, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz von den ältesten Zeiten bis zum Schlusse des Mittelalters*, Zurich, 1876, pp. 575-579.
- REINERS, Heribert, *Burgundisch-alemanische Plastik*, Strasbourg, 1943, pp. 64-79.
- SCHALLER-AESCHLIMANN, Alice *Das Kenotaph der Grafen von Neuenburg*, Bâle, 1974.
- SCHWARZWEBER, Anne-Marie, *Das Heilige Grab in der deutschen Bildnerei des Mittelalters*, Fribourg-en-Brigau, 1940.
- RICHARD-RIVOIRE, Monique, «Les tombeaux dynastiques de la fin du Moyen Age. A propos du monument des comtes de Neuchâtel», *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, N° 37 (1997), pp. 33-48.



La restauration du monument des comtes par Charles-Louis-Frédéric Marthe (1837-1840)

La restauration entreprise de 1837 à 1840 et confiée au sculpteur neuchâtelois Charles-Louis-Frédéric Marthe constitue l'un des premiers jalons de l'histoire moderne de la protection du patrimoine régional. Comme toute intervention de cette nature, elle allie des aspects techniques – intervention matérielle – à une dimension culturelle – esprit, motivations et réception.

Bilan des tribulations antérieures à l'intervention de Marthe

Selon un rapport, rédigé *a posteriori* (1841) par Marthe sur l'état du tombeau des comtes avant les travaux de restauration, le monument était «masqué par des boiseries, ayant l'effet de grandes armoires avec portes» et les trois statues extérieures étaient «placées sur le devant de l'intérieur de la niche sur le même alignement, dérochant ainsi la vue des 4 statues du fond»¹. Marthe établit ensuite la liste des parties manquantes ou brisées pour chacune des statues et recense les fragments de pellicule picturale, de dorure et d'argenture. Il constate enfin l'existence d'une peinture, dissimulée par un badigeon, sur le mur au-dessus de l'arcade, ainsi qu'un noircissement général de l'ensemble. Les dégâts ne semblent donc pas aussi importants que le veulent certaines traditions selon lesquelles le sculpteur aurait complètement recomposé le monument funéraire.

Il fallait donc reprendre les sources historiques et essayer de retracer les différentes interventions – dégradation ou réparation – subies par le cénotaphe. Comme l'a démontré Louis-Edouard Roulet², le sac de la collégiale lors de la Réforme n'a guère eu de conséquence pour le monument des comtes, à l'exception peut-être de la mutilation des pleurants du sarcophage. La «mise au placard» de l'ensemble est par contre bien documentée par les textes: à l'occasion des importants travaux entrepris à l'intérieur de la collégiale en 1678, les statues sont dissimulées par «une paroi de lambris pour les conserver et au frontispise marquer que se sont les tombeaux des princes»³. Cet «emballage» semble, dès lors, avoir rempli le but escompté puisqu'au XVIII^e siècle peu de gens se soucient de l'existence des sculptures, à l'exception de quelques mentions occasionnelles dans les guides de voyage et des fouilles entreprises par Jean-François de Chambrier au pied du monument⁴.



Fig. 7. Monument des comtes avant sa restauration. *Le véritable messager boiteux de Neuchâtel*, 1805.

Le véritable messager boiteux de Neuchâtel publie en 1805 la première représentation iconographique connue du monument (fig. 7), accompagnée d'une description et d'un essai d'identification des personnages. Le peintre zurichois Georg-Ludwig Vogel a également laissé, vers 1820, un dessin du tombeau qui corrobore la gravure précédente⁵. Malgré les libertés prises par les dessinateurs, les représentations confirment que l'essentiel des dispositions n'a pas changé et qu'un amas assez désordonné d'éléments sculptés jonchait le couvercle du sarcophage.

Le monument des comtes de Neuchâtel semble ainsi avoir souffert de désintérêt, de manque d'entretien et peut-être d'accidents ponctuels, plutôt que de véritables mutilations jusqu'en 1831, date à laquelle les insurgés républicains sont emprisonnés à l'intérieur de la collégiale. Qu'ils aient forcé les portes du cénotaphe, toujours enfermé dans son armoire, paraît un scénario vraisemblable, sans pour autant qu'il faille leur imputer l'ensemble des dégradations du cénotaphe, comme le laisse entendre la Commission des bâtiments, lorsqu'elle se préoccupe de la réparation des statues «scandaleusement mutilées par les insurgés pendant l'occupation du château»⁶.

Les travaux proprement dits

Satisfaites de la restauration d'une première statue en 1837⁷, les autorités demandent à Marthe de leur proposer un programme d'ensemble. Uniquement connu par une aquarelle (fig. 8) et un devis, ce projet est examiné par une commission nommée à cet effet⁸. L'essentiel des interventions peut se résumer aux points suivants: la remise en place des trois statues encadrant le tombeau proprement dit, la sculpture à neuf de parties architecturales – corniche festonnée, deux dais, trois consoles, la plupart des feuilles des arcs, etc. – et les nombreuses réparations de parties saillantes – nez, plis, doigts, armes, etc.⁹ Contrairement à d'autres restaurateurs contemporains, le sculpteur est relativement respectueux du monument: il n'a guère retranché de substance originale, mais s'est contenté d'opérer des ajouts, selon une approche analogique.

Dans le domaine de la polychromie, l'intervention de Marthe est beaucoup plus radicale – surpeint général des couleurs, de la dorure et de l'argenterie –, malgré une observation attentive des vestiges existants. Il n'a malheureusement laissé aucun document détaillant la qualité et l'extension de la couche picturale ancienne, pas plus que les indices qui ont guidé la mise en couleur des sculptures¹⁰.

En l'absence de prise de position théorique ou idéologique¹¹, seule une lecture en filigrane des travaux permet de discerner les motivations et les choix qui ont présidé à la restauration.

La dimension culturelle: un héritage à valoriser

En 1837, le principal commanditaire, la Bourgeoisie de Neuchâtel¹², voit l'avenir du monument selon l'alternative suivante: «[...] ces statues pouvant avoir quelqu'intérêt historique, il convient de les faire réparer, puisque sans cela & dans leur état actuel, il vaudrait mieux les détruire, que de continuer à les tenir dans le local qu'elles occupent maintenant.»¹³ En dépassant la simple réparation de l'ensemble pour parvenir à «le rétablir, autant que possible, dans son premier état»¹⁴, la restauration a ainsi contribué à sortir de l'oubli les statues des comtes et à leur rendre une partie de leur prestance initiale. Aucun élément contenu dans les textes ne permet d'affirmer clairement une dimension idéologique, comme la légitimation du pouvoir princier ou le rappel de valeurs en voie de disparition, mais la nostalgie d'une époque révolue est sans conteste présente¹⁵ et les protagonistes de cette restauration sont, dans l'ensemble, proches des milieux conservateurs.

Le rôle et l'influence de Marthe restent également à élucider et sa biographie à étoffer¹⁶. Malgré une longue vie (1812-1893), on ne connaît guère de lui que son séjour d'ouvrier sculpteur à Paris, les restaurations des tombeaux des comtes de Neuchâtel et de Valangin (1841), la sculpture d'armoiries officielles pour le nouveau régime, son enseignement du dessin et sa passion pour l'héraldique, dont le cénotaphe pourrait avoir été le catalyseur.

Dans le contexte du regain d'intérêt pour l'histoire locale, la collégiale est, au même moment, l'objet de la rivalité intellectuelle de deux personnalités neuchâteloises, Frédéric Dubois de Montperreux et Georges-Auguste Matile dont les recherches respectives aboutissent à la publication de deux ouvrages¹⁷. La polémique n'est malheureusement pas assez virulente pour amener chacun des partis à exprimer clairement ses positions: Matile se targue de rigueur et de retenue face au monument en l'absence de documents, alors que Dubois de Montperreux n'hésite pas à s'appuyer sur les vestiges de polychromie pour identifier chacune des statues.

Au cours des années 1830-1840, un climat d'émulation s'étend par ailleurs à de nombreuses initiatives d'ordre culturel: ouverture de l'Académie et de musées, élargissement de l'intérêt pour les «antiquités» à

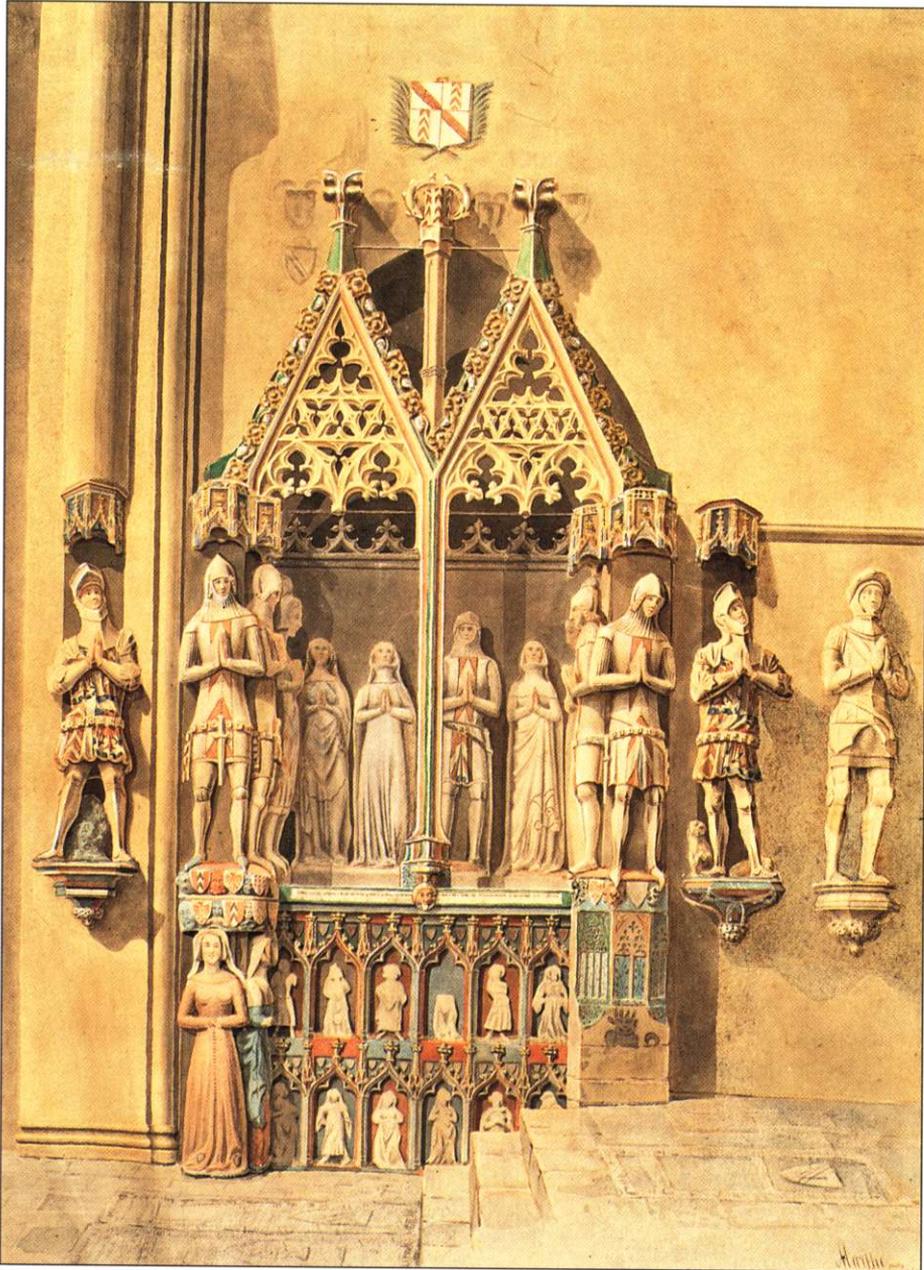


Fig. 8. Aquarelle présentée, en 1838, par Charles-Louis-Frédéric Marthe aux autorités de la ville comme support à son projet de restauration du monument des comtes (Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel). Crédit photographique: Service de l'urbanisme, Neuchâtel, photographie Anne de Tribolet, 1996.

l'histoire et aux monuments régionaux, création de la section neuchâteloise de la Société des sciences naturelles, fondation de l'Association des amis des arts, etc.¹⁸

Il convient enfin de rappeler la position de Neuchâtel au carrefour des traditions française et germanique et les liens entretenus avec la France et la Prusse qui font alors figure de leaders dans le domaine de la protection du patrimoine au début du XIX^e siècle¹⁹.

Un emblème supplémentaire pour la ville

Les deux articles consacrés au monument des comtes par *Le véritable messager boiteux de Neuchâtel*, en 1838 et en 1841, reflètent l'intérêt et le succès qu'a suscité sa restauration, de même que les gravures et les lithographies qui fleurissent pendant les décennies suivantes: le cénotaphe devient dès lors l'un des emblèmes de la ville de Neuchâtel (fig. 9 et 10).

En 1867-1870, la restauration de la collégiale, dirigée par l'architecte Léo Châtelain, ne touche ni au monument des comtes ni à sa polychromie, malgré les importants travaux de retranchement d'éléments anciens et la mise à nu des parements destinés à rendre à l'édifice son aspect original aux dépens des adjonctions postérieures au XIII^e siècle.

Les premières véritables critiques et remises en question de la restauration de Marthe voient par contre le jour en 1909. A cette date, la Commission des monuments historiques, forte de nouvelles conceptions – influencées par l'archéologie – de protection et de mise en valeur du patrimoine, désire éliminer «la peinture uniforme et sans caractère» et «restaurer [le monument] dans les tons originaux»²⁰; le projet est heureusement abandonné. En 1943, à l'occasion du moulage de trois sculptures pour une exposition consacrée à l'art suisse à Genève, la ville charge l'entreprise Moser à Neuchâtel d'un nettoyage et d'un dégagement ponctuel des sculptures, sans toutefois que l'intervention ne bouleverse fondamentalement l'apparence héritée du XIX^e siècle²¹.

Conclusion

Dans le Pays de Neuchâtel, la restauration de Marthe reflète une attitude nouvelle face au patrimoine, ainsi qu'un intérêt et un respect – qui iront en grandissant – pour les monuments régionaux.

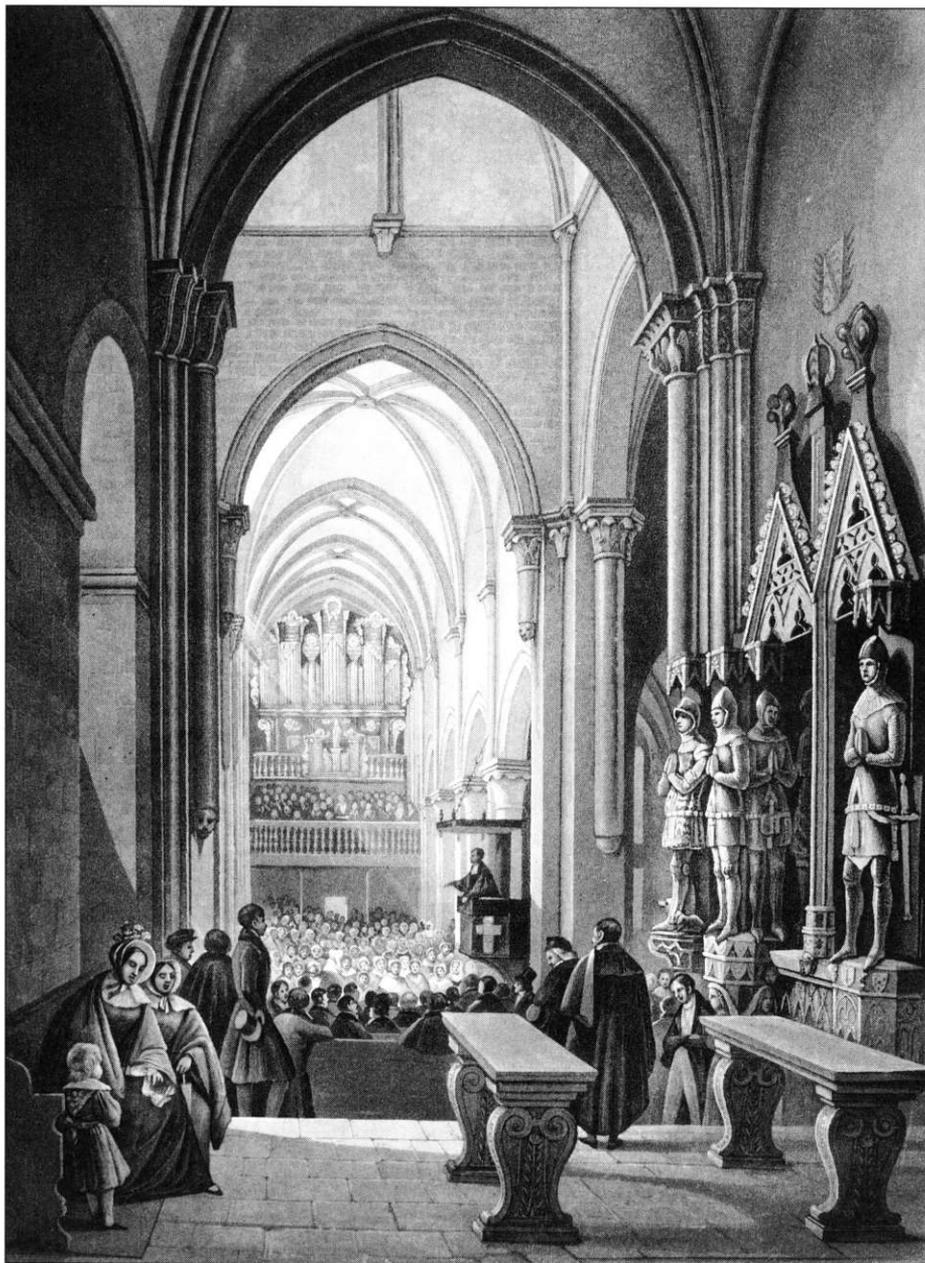


Fig. 9. Monument des comtes après sa restauration, aquatinte d'après Moritz fils, 1842 (Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel).
Crédit photographique: Service de l'urbanisme, Neuchâtel, photographie Anne de Tribolet, 1996.

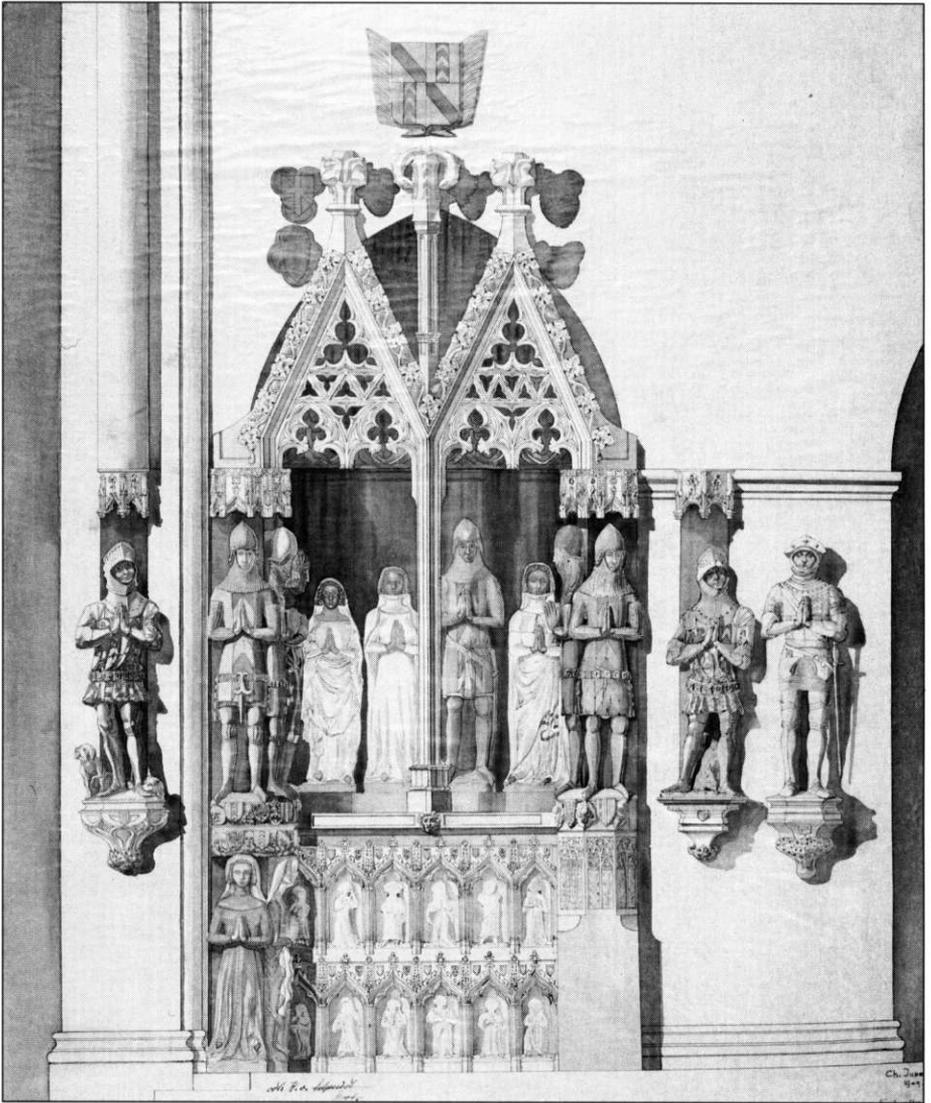
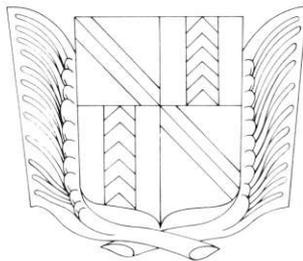


Fig. 10. Regain d'intérêt pour le monument des comtes, lavis d'encre sur toile de Ch. Junod, 1909 (Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel).

Crédit photographique: Service de l'urbanisme, Neuchâtel, photographie Anne de Tribolet, 1996.



L'intervention de 1837-1840 a permis de sauver le tombeau des comtes de Neuchâtel et lui a conféré une notoriété renouvelée; le caractère attrayant de sa polychromie – qu'elle soit parfaitement respectueuse des vestiges anciens ou non – a largement contribué à faire connaître ce chef-d'œuvre d'art funéraire médiéval au grand public.

Claire PIGUET

NOTES

¹ AVN, dossier construction P. 39, rapport de Marthe «Etat du tombeau des Comtes avant sa restauration en 1840», janvier 1841.

² Louis-Edouard ROULET, «Le sac de la collégiale de Neuchâtel et le monument des comtes», dans *Musée neuchâtelois*, 1982, pp. 249-261 et «Toujours le monument des comtes de Neuchâtel», dans *Musée neuchâtelois*, 1992, pp. 125-133.

³ AVN, manuel du Conseil de ville, VI, fol. 237, 8 mai 1678; référence signalée dans les notes de J. Courvoisier (AEN).

⁴ Jean-François de CHAMBRIER, *Sur le tombeau des comtes de Neuchâtel*, ms., BPU, Neuchâtel.

⁵ Publiée par Léon MONTANDON, «Encore le cénotaphe de la collégiale», dans *Musée neuchâtelois*, 1944, p. 33.

⁶ AVN, PV Commission des travaux publics, pp. 37-38, 2 septembre 1837.

⁷ Probablement Rodolphe de Hochberg, puisque la facture de Marthe ne comporte aucune mention de polychromie.

⁸ La commission est présidée par Georges-Frédéric Gallot, maître bourgeois en chef et se compose de: Louis Favre, président de la commission des bâtiments; Maren (?) de Meuron; Henri-Alphonse (?) de Sandoz-Rollin; Frédéric-Alexandre de Chambrier, président du Conseil d'Etat; Frédéric Dubois de Montperreux; Louis de Meuron; César-Henri Monvert, bibliothécaire. AVN, manuel des Quatre Ministraux, XVI, 31 octobre 1838.

⁹ AVN, dossier construction P. 34, «Devis de Mr. Marthe pour la restauration des comtes de Neuchâtel», 24 janvier 1839.

¹⁰ «Nous devons à M. Frédéric Marthe, restaurateur du monument, l'article que nous donnons ici rédigé sur quelques notes qu'il a pris soin de recueillir avant de commencer son travail», dans Georges-Auguste MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et de Valangin*, I, Neuchâtel, 1841, p. 323. Le texte publié correspond au rapport rédigé par Marthe en 1841; ses observations se révèlent malheureusement succinctes pour nos besoins actuels, comme en témoigne l'état de la statue B par exemple: «Peinture & dorure: On en remarquait les restes sur la figure & le blason et l'armure mais en les examinant de bien près.» AVN, dossier construction P. 39, rapport de Marthe «Etat du tombeau des Comtes avant sa restauration en 1840», janvier 1841.

¹¹ «Il est à regretter, qu'avant d'y [monument des comtes] mettre la main, il n'en ait pas été dressé un procès-verbal en règle et circonstancié, comme en général il serait à désirer, suivant nous, que l'autorité chaque fois qu'il doit s'opérer des changements de quelque importance à l'état ancien des lieux, prit la précaution d'en faire faire le dessin. Un pareil document serait en même temps utile à l'administration et aux particuliers, et pourrait contribuer dans certains cas à faciliter singulièrement la solution des points contentieux», dans Georges-Auguste MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et de Valangin*, I, Neuchâtel, 1841, p. 323.

¹² A titre de comparaison, le déplacement et la reconstruction du monument funéraire découvert dans la chapelle Saint-Antoine de la Sarraz en 1835 est le résultat d'une initiative privée, celle de Frédéric de Gingins-La Sarra.

¹³ AVN, PV Commission des travaux publics, 2 septembre 1837.

¹⁴ *Le véritable messager boiteux de Neuchâtel*, 1838.

¹⁵ «[...] tel est parmi nous le mausolée des Comtes de cette antique et respectable maison, qui pendant une longue suite d'années travailla à fonder et à garantir la liberté et le bonheur dont les Neuchâtelois jouissent encore aujourd'hui», dans *Le véritable messager boiteux de Neuchâtel*, 1838.

¹⁶ Jean COURVOISIER, « C. F. L. Marthe, restaurateur du monument des comtes de Neuchâtel », dans *Musée neuchâtelois*, 1977, pp. 181-185 et 1978, p. 45.

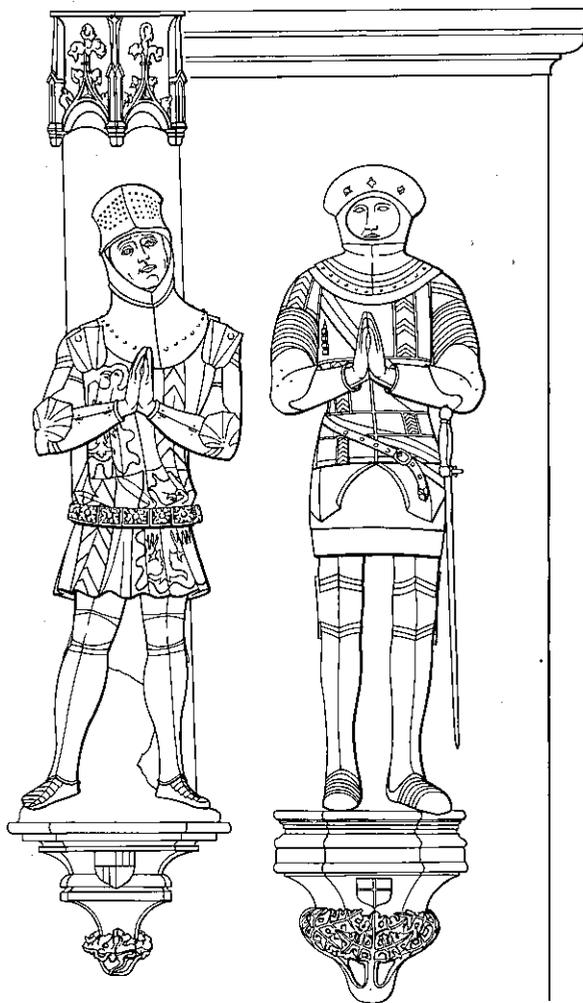
¹⁷ Georges-Auguste MATILE, *Dissertation sur l'église collégiale de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1847 et Frédéric DUBOIS DE MONTPERREUX, *Les antiquités de Neuchâtel*, Zurich, 1852.

¹⁸ « Il est assez singulier que notre siècle, qui est celui des innovations, soit également, par une espèce de compensation, celui des restaurations. L'esprit humain se plaît aux contrastes et plus on abandonne le passé sous certains rapports, plus on s'y rattache sous d'autres. On veut absolument innover en politique, en morale, en religion même; mais en revanche, en fait d'objets d'art, depuis les monuments jusqu'aux meubles, jamais on n'a fait autant de cas de l'antique, [...] », dans *Le véritable messager boiteux du canton de Neuchâtel*, 1841.

¹⁹ La France est le premier Etat à se doter d'une administration dévolue à la protection du patrimoine: nomination d'un inspecteur des monuments historiques dès 1830 et d'une commission quelques années plus tard (1837); la Prusse s'inscrit dans sa foulée en matière de protection des monuments historiques. Une vive polémique partage par ailleurs architectes, historiens et archéologues des deux pays autour de l'existence ou non de la polychromie antique.

²⁰ AEN, fonds T1 nouvelle série, lettre de Louis Perrier et Charles-Henri Matthey au Conseil communal, 12 juillet 1909.

²¹ Il reste un rapport fort précieux qui consigne les observations matérielles effectuées lors de l'intervention. SPMS, « Monument des comtes », rapport de l'Intendance des bâtiments, non signé, 20 mai 1943.



Compte rendu succinct des observations, des examens, des relevés et des interventions effectués à ce jour

Introduction

Avant toute intervention de conservation-restauration il est nécessaire de reconnaître, d'identifier et de caractériser les valeurs à sauvegarder en établissant un inventaire historique, esthétique et matériel de tous les éléments constituant un monument tel qu'il nous apparaît aujourd'hui. Ces premières observations et examens concernent aussi bien les modifications et les adjonctions qu'il a subies au cours du temps, que la nature des éléments constitutifs du monument et leur état de conservation (fig. 11 à 17).

En fait, la restauration, par l'interprétation de l'objet du passé à laquelle elle se livre inévitablement, contribue à donner au passé son image actuelle. Elle présente au public la vision du passé sur laquelle toute nouvelle expérience historique continuera à se construire; ce phénomène charge le conservateur-restaurateur d'une lourde responsabilité culturelle.

Il est donc essentiel, par principe éthique et méthodologique, que le monument soit étudié et compris dans tous ces aspects avant toute intervention. Savoir ce que nous conservons et restaurons n'est pas toujours aussi facile et évident qu'on peut le croire. Dans chaque région culturelle, la théorie de la conservation est appliquée et développée à partir de l'expérience vécue au contact de divers objets et matériaux, qui à leur tour sont compris et interprétés au travers de différentes formes de sensibilité.

Chacun de nous a en mémoire le principe général qui veut qu'environ tous les cent ans survient une étape d'entretien ou de modification d'un objet ou d'un monument historique. Il paraît donc important et essentiel de reconstituer l'évolution et l'histoire matérielle de ce monument unique et d'importance européenne, depuis la création d'une tombe avec deux gisants (première moitié du XIV^e siècle), suivie par la construction du cénotaphe en 1372, l'adjonction des statues à l'allure déhanchée réalisées dès 1424-1425, puis l'apport de la statue monochrome postérieure au XV^e siècle. Que s'est-il passé entre le premier tombeau et l'intervention du sculpteur Charles-Louis-Frédéric Marthe en 1837-1840?

A l'exception de quelques rares travaux et, d'autre part, d'informations de plus en plus abondantes, mais ponctuelles, dispersées dans des rapports de conservation-restauration, l'histoire de la sculpture européenne se

présente encore actuellement comme celle d'un art essentiellement monochrome, où la couleur n'apparaît que comme une couche superficielle, surajoutée, et sans incidence sur la structure profonde de l'œuvre. Cette situation s'explique en partie par les lacunes de l'information. Bien peu d'œuvres ont conservé intacte leur polychromie. L'intégration de la polychromie dans l'histoire de la sculpture et la compréhension de celle-ci comme d'un art ou la dimension chromatique n'est pas accessoire, mais structurelle, implique une recherche fondamentale sur deux plans : archéologique et critique.

« Il y a assurément peu à voir dans les nefs de la Collégiale, en dehors de leur décoration architecturale » écrivait Alfred Lombard en 1931. Dans une édition de 1961, il écrit : *« Cette nudité de la pierre si frappante surtout sur les bas-côtés, est sans doute ce qui fait différer le plus profondément la Collégiale d'aujourd'hui de celle du moyen âge. Presque rien ne reste de la vingtaine de chapelles qui l'enrichissaient autrefois, rien non plus, des estrades et des bancs clôturés que certains héritiers des fondateurs y avaient fait poser pour l'usage de leur famille après la réformation. »*

Constat de l'état de conservation, généralités

Les examens entrepris depuis le mois de juillet 1996 ont permis d'établir aujourd'hui un premier constat général de l'état de conservation des divers éléments constituant le tombeau et d'identifier une partie de la nature de ses éléments constitutifs. Les premières interventions consistent à recueillir les observations, à l'œil nu, à la loupe et au binoculaire, en lumière frontale, tangentielle, et en fluorescence d'ultraviolet, des diverses dégradations visibles au niveau du support en pierre, des couches picturales médiévales sous-jacentes et du repeint appliqué par le sculpteur Marthe en 1839-1840.

Ce constat général permet d'établir *in situ* un premier catalogue des différents types d'altérations à considérer, il sert également de base de travail pour définir et relever l'ampleur des zones nécessitant des travaux d'urgence. Le constat pour la statue du comte Louis, victime d'un acte de vandalisme en date du 24 novembre 1989, est effectué en atelier.

Toutes les observations des altérations sont reportées sur des supports photographiques qui servent de base de travail pour l'élaboration de relevés exécutés aux formats A3 et A2. Ce procédé permet de visualiser et de quantifier de manière synoptique et comparative les diverses altérations



Fig. 11. Statue I, vers 1343. Gisant relevé vers 1372, statue supposée représenter Eléonore de Savoie.

Typologie des altérations

- Localisation de deux prélèvements effectués sur la tête de la statue.
- P-36, joue droite, carnation de la période *Marthe* (1839-1840) appliquée sur des couches picturales médiévales. Mise en évidence d'ilots témoins de couches picturales médiévales sous-jacentes conservées. La zone du prélèvement choisie présente des soulèvements et des écaillages des couches superposées qui se désolidarisent du support en grès, molasse. Les types d'altérations observés provoquent des pertes des matières picturales à considérer.
- P-40, chevelure dorée, dorure de la période *Marthe* (1839-1840) appliquée sur des couches picturales médiévales. La zone du prélèvement choisie présente des soulèvements et une pierre sous-jacente pulvérulente. Une partie fragmentaire de la surface de la pierre est entraînée par la traction exercée par les couches picturales. L'épaisseur hétérogène du support ainsi arraché peut atteindre quelques millimètres. Ce type d'altération provoque des pertes de matières picturale et pierreuse.

(Crédit photographique: Atelier M. Stähli, Auvernier)



Fig. 12. Statue J, chevalier, statue cantonnante est.

Typologie des altérations

- Mise en évidence de l'état de conservation du visage du chevalier. La couche picturale est soulevée et n'adhère plus au support en pierre, des fragments de carnation sont tombés et d'autres sont prêts à tomber. Ce type d'altération provoque des pertes de matières picturale et pierreuse. L'érosion de surface de la pierre est particulièrement visible dans les zones lacunaires. Ces zones altérées nécessitent des travaux d'urgence.

(Crédit photographique: Atelier M. Stähli, Auvernier)

par rapport aux périodes de réalisation et aux natures des matériaux utilisés.

Ce premier constat est ensuite complété par une étude plus détaillée, accompagnée de relevés mettant en évidence les diverses pathologies et leurs causes d'altérations.

Le diagnostic présenté sur les relevés sert également de base élémentaire pour définir des propositions d'interventions. De plus, il sert de support pour les travaux à faire et servira par la suite pour le contrôle des travaux de conservation-restauration réellement effectués.

Un relevé général récapitulatif de l'état de conservation met en évidence toutes les zones prêtes à tomber; ces dernières nécessitent des travaux d'urgence qui doivent être entrepris aussi bien au niveau de la pierre, qui présente principalement des problèmes de désagrégation et de délitage, que pour les couches picturales sans cohésion et sans adhérence au support pierre.

Tous les autres types de pathologie observés font l'objet de remarques et d'un constat général de l'état de conservation. Ils sont classés en deux parties distinctes qui regroupent:

1. les dégradations observées au niveau du support;
2. les dégradations observées au niveau de la couche picturale.

Identification

D'autres types d'observation et d'examen concernent la mise en évidence, sous forme de relevés, des renseignements matériels récoltés sur le monument, soit:

- la délimitation des éléments de construction du tombeau, la nature et la chronologie des principaux éléments constitutifs, les différentes étapes du support de pierre, la nature des principaux matériaux répertoriés;
- les différentes étapes d'intervention apparentes des couches picturales, dorures, argentures, les étapes d'intervention observées sous le décor peint visible actuellement, c'est-à-dire les couches picturales antérieures à l'intervention de 1837-1840, etc.

Toutes ces informations permettent de mieux comprendre le monument, elles donnent des indications précises quant:

- à la nature des matériaux utilisés: grès, calcaire, mortiers, bois, plomb, barres métalliques, fixations, enduits, points d'ancrage etc.;
- aux modes de construction, aux types de pierres utilisées, etc.

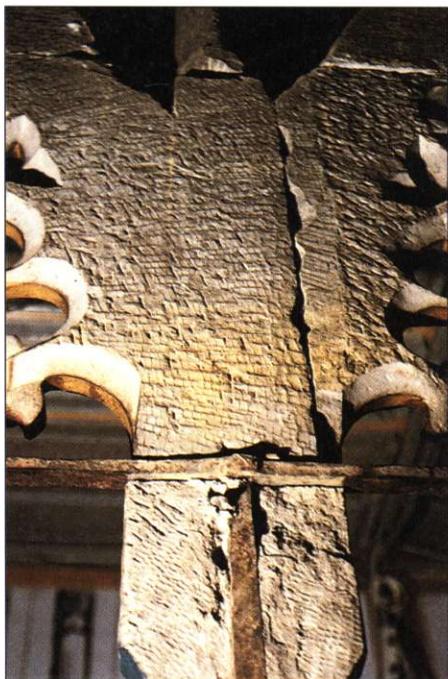


Fig. 13. Partie supérieure du pilier central soutenant les arcs en mitre jumelés, vue de l'arrière.

Etat de conservation, observations, généralités

- Mise en évidence du système de construction, de la taille de la pierre et de l'ancrage des éléments métalliques de fixation datant de 1372.

(Crédit photographique: Atelier M. Stähli, Auvernier)



Fig. 14. Statue F, détail de la tête d'une des femmes présentées devant la paroi nord de l'enfeu.

Sondages

- Suppression de l'enduit posé à la période *Marthe*, mise à jour d'un bouchon colmaté à la même période. Le bouchon recouvre un trou de scellement d'un crochet; ce dispositif de fixation, posé vers 1372, permettait d'ancrer les barres de fer disposées sur les trois têtes de femmes dans le but de maintenir les statues contre la paroi érigée à la même période.

(Crédit photographique: Atelier M. Stähli, Auvernier)

Analyses

Le constat de l'état de conservation et le résultat de l'identification sont complétés par une série de prélèvements et d'échantillons effectués dans le but de confirmer ou d'infirmer, par des analyses en laboratoire, la nature des principaux matériaux à conserver; elles détermineront la nature des liants, des pigments, des pierres et des périodes d'intervention; elles serviront de base de travail pour l'élaboration du processus d'intervention dans le choix des produits de consolidation, de fixation, etc., susceptibles de répondre le mieux aux exigences de l'état de conservation actuel du monument.

Quelques nouveaux jalons de connaissances issus des premiers travaux entrepris

Sondages

Typologie de la nature des pierres constituant le monument

Les sondages entrepris permettent d'identifier la nature des pierres constituant les principaux éléments du monument, soit:

1. Les deux gisants (vers 1343), aujourd'hui relevés, sont sculptés dans un grès d'aspect gris-vert bleuté; cette molasse est de granulométrie fine.
2. Les deux hauts-reliefs représentant douze pleurants alternant des figures masculines et féminines forment le sarcophage; ils sont sculptés dans un grès de nature et d'aspect identique à la molasse observée pour les deux gisants de la phase 1.

Ces éléments proviennent sans doute d'un premier monument dont l'emplacement précis dans le chœur de l'église reste à ce jour inconnu.

3. Les quatre statues du fond sont sculptées dans un calcaire d'aspect blanc.
4. Les deux paires des statues cantonnantes sculptées en demi-bosse sont taillées dans deux blocs monolithiques comprenant chacun: le noyau, deux statues, deux dais et deux plinthes. L'aspect de la pierre est gris-vert jaunâtre; il s'agit d'un grès. La nature de cette molasse s'apparente également à la pierre monolithe constituée d'un noyau et de deux cariatides avec leur chapiteau armorié, aux deux arcs en mitre jumelés, aux fleurons, au cimier, au pinacle, au pilier et à la plate-forme formant l'essentiel du monument constitué vers 1372.

5. La statue représentant Conrad de Fribourg, sculpture attribuée au maître maçon du *Münster* de Berne Matthäus Ensinger (1424-1425), et celle plus tardive représentant Jean de Fribourg et attribuée au même sculpteur, sont taillées dans un grès d'aspect gris verdâtre.
6. La statue représentant Rodolphe de Hochberg est en calcaire d'aspect blanc, légèrement beige, le visage est sculpté dans un marbre d'aspect blanc grisâtre.
7. En plus des travaux de réfection, le sculpteur-peintre Charles-Louis-Frédéric Marthe crée et sculpte en calcaire jaune les consoles 1 et 2 et les dais 1 et 4, la tête de mufle au centre de la plate-forme, ainsi que la frise constituée de fleurons posés sur la corniche moulurée en plâtre de la paroi nord de l'enfeu. Il sculpte la console 3 dans un calcaire blanc.

La construction du monument visible actuellement

L'observation, les examens et les sondages comparatifs des matériaux constitutifs des scellements, des mortiers de pose, des jointoyages, des colmatages, des barres de fer avec leurs ancrages et leurs scellements en plomb coulé, etc. nous permettent aujourd'hui de dire que le monument principal, élevé dans l'arcade du côté nord du chœur et constitué des deux gisants relevés avec leurs dalles, du sarcophage avec les deux hauts-reliefs, de la plate-forme, des quatre statues du fond avec leurs plinthes, des quatre statues cantonnantes avec leurs noyaux, leurs dais et leurs plinthes, des deux cariatides avec leur noyau, leur chapiteau et leur plinthe, du pilier, du pinacle, des deux arcs en mitre jumelés, des deux fleurons et du cimier de la partie supérieure, date de 1372.

Essai chronologique de construction de la *machine* érigée sans doute peu avant 1372 par le comte Louis

1. Installation des cariatides avec leur noyau, leur plinthe et leur chapiteau monolithes.
2. Installation du piédestal est.
3. Pose des deux paires des statues cantonnantes avec leurs noyaux, leurs plinthes et leurs dais monolithes.
4. Pose des barres métalliques, d'appoint statique, ancrées à la base de l'intrados du côté ouest de l'arcade. Ces éléments métalliques

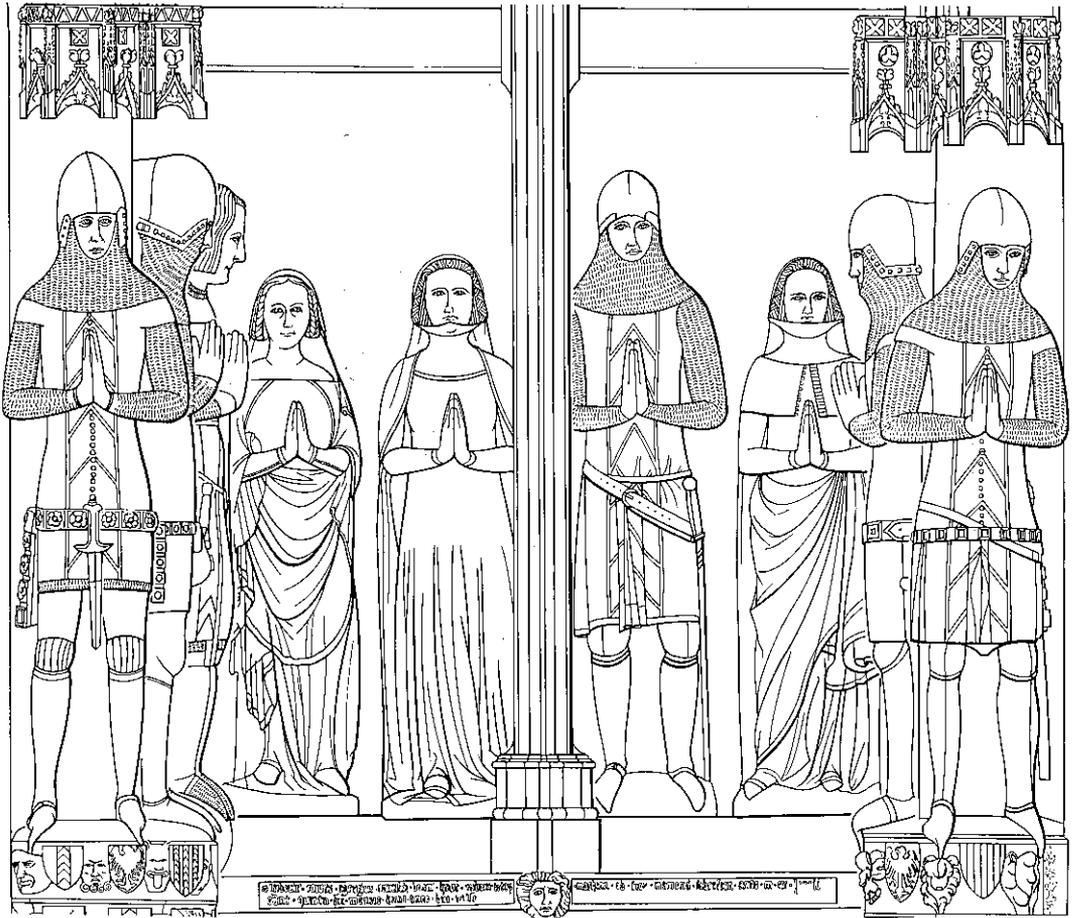
- indispensables pour la statique du monument ont sans doute été supprimés lors de la pose d'une ligne électrique.
5. Réemploi et pose depuis l'arrière de l'arcade des deux hauts-reliefs formant le sarcophage. Cette opération a nécessité des interventions d'ajustage des extrémités des deux éléments des hauts-reliefs insérés entre le piédestal est de l'arcade et le bras gauche de la cariatide O. La partie nord du piédestal est également ajustée.
 6. Construction d'un support en pierres maçonnées dans le but de créer une assise pour permettre la pose des éléments intermédiaires et pour maintenir les deux hauts-reliefs.
 7. Réemploi, pose et ancrage des deux statues des gisants sur les faces latérales ouest et est. Pendant cette opération, les bras situés du côté nord des chevaliers C et J sont endommagés et recollés.
 8. Pose de la plate-forme après avoir préalablement retaillé et modifié la base des dalles des deux gisants relevés. L'animal reposant au pied de la statue I relevée est au trois quarts supprimé, la plinthe de la statue cantonnante C est endommagée puis recollée, pour permettre l'insertion et la pose de la plate-forme.
 9. Pose du pilier central.
 10. Pose des barres métalliques soutenant les arcs en mitre jumelés.
 11. Pose des éléments des arcs en mitre jumelés et des pinacles latéraux probablement supprimés vers 1678.
 12. Pose du pinnacule central.
 13. Pose des barres métalliques maintenant les espaces entre le pinnacule central et les deux fleurons.
 14. Pose des deux fleurons.
 15. Pose du cimier central de la partie supérieure.
 16. Construction en tuf de la paroi nord de l'enfeu.
 17. Pose d'un socle sur la partie nord de la plate-forme et contre la paroi nouvellement créée.
 18. Création de quatre points d'ancrage pour les crochets sensés maintenir les quatre statues du fond.
 19. Crépiçage du fond et éventuel décor peint.
 20. Pose des quatre statues verticales de l'enfeu, ajustage des barres de fer fixées sur les trois têtes des femmes aux crochets scellés dans la paroi. Le témoin de la présence d'un trou de scellement sur la paroi, derrière la statue G, témoigne d'un dispositif de fixation; toutefois, pour l'heure, aucun témoin d'un élément métallique fixé dans le dos de la statue G, supposée représenter le comte Louis, n'a été observé.

21. Dès 1424-1425, apport de statues placées à gauche et à droite du monument érigé en 1372, représentant Conrad et Jean de Fribourg.
22. 1487, apport complémentaire de la statue représentant Rodolphe de Hochberg.

Certains éléments chronologiques de cette proposition de reconstitution de la construction du monument peuvent être intervertis, cependant l'intention générale reste valable.

Les résultats obtenus résultent des travaux en cours et de l'étroite collaboration des partenaires de l'atelier directement impliqués dans la démarche de la première étape des investigations et des travaux; en la personne notamment de M^{me} Nathalie Bernon, et grâce à l'aide épisodique de M. Alain Besse.

Marc STÄHLI



Nomenclature des principaux termes utilisés pour la description du monument

Dessin des silhouettes

et mise en couleur:

Nomenclature:

Archéotec (Pully)

Nicolas Schätti, historien de l'art, Genève

Marc Stähli, atelier de conservation-restaura-
tion, Auvèrnier

A-O

B, C, J, K

D, I

N, O

arcjum/1-2

bandmur/1-2

chap

ci/1

ci/2

cons/1-3

corn

dais/1, 2a, 2b, 3a, 3b, 4

dal/D, I

ecup

ecumur/1-6

fl/1-2

hr

hr/1-2

noy/B-C, J-K

par

piéd

pil

pin

pl/1-12

plat

plint/B-C, E, F, G, H, J-K, M

soc

Statues tombales

Statues cantonnantes

Gisants

Cariatides

Arc en mitre jumelé

Bande murale ornementale

Chapiteau

Cimier

Cimier déposé au Musée d'art et d'histoire

Consoles

Corniche festonnée

Dais

Dalle

Ecu d'apparat

Ecu armoriés

Fleurons

Haut-relief

Sarcophage

Noyau

Paroi (mur de fond)

Piédestal

Pilier central

Pinacle

Pleurants

Plate-forme

Plinthe

Socle

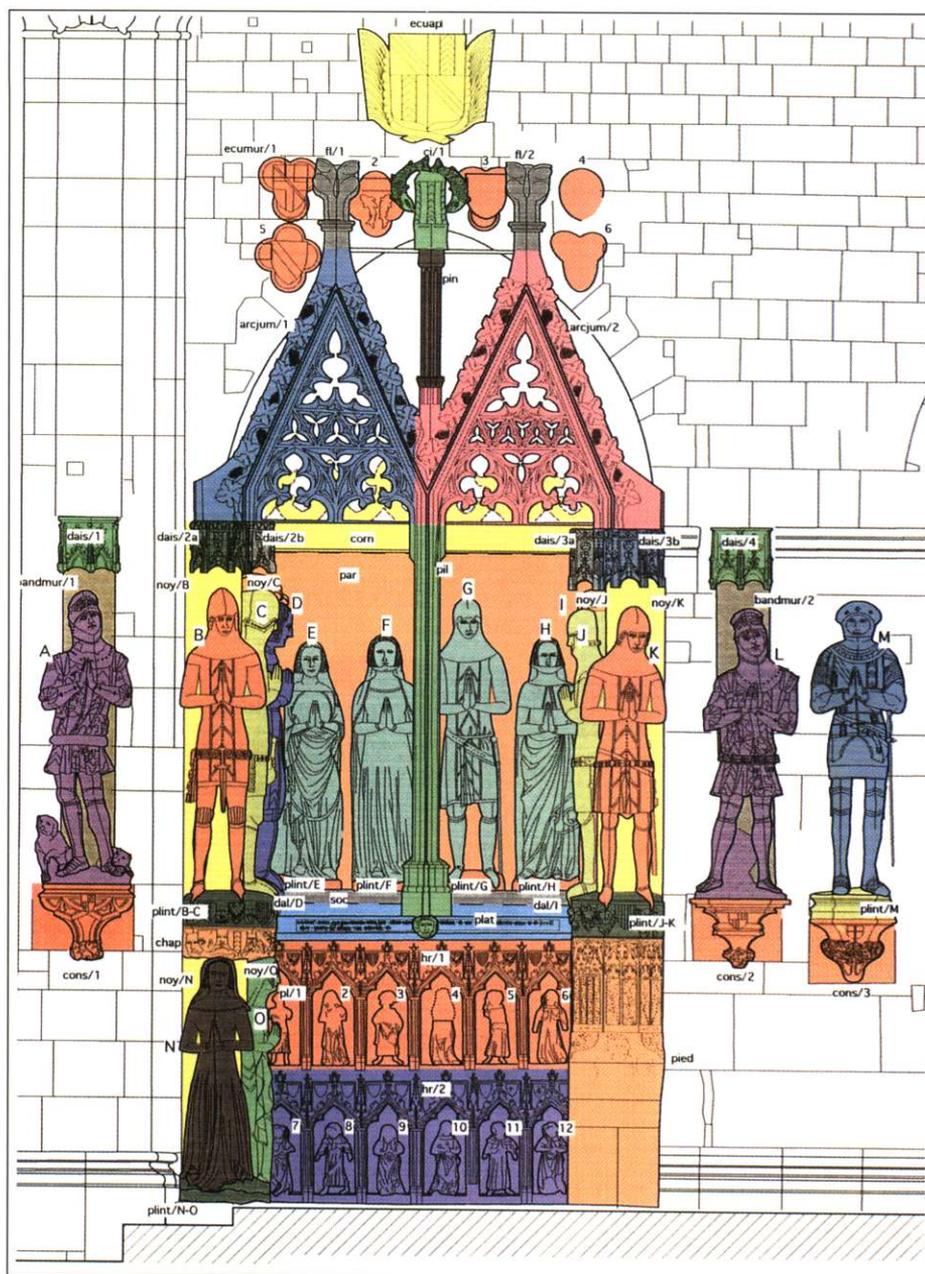


Fig. 15. Relevé de la nomenclature des principaux termes utilisés pour la description du monument.



Fig. 16. Etat actuel de la tête de la statue du comte Louis, brisée en 1989 par un vandale (photographie atelier M. Stähli).



Fig. 17. Altération nécessitant des travaux d'urgence: soulèvement des dorures médiévale et du XIX^e siècle (photographie atelier M. Stähli).